

# Radioprotection

Cours de formation en radioprotection et en technique radiologique destinés aux médecins non radiologues

Au terme de l'ordonnance du 22 juin 1994 sur la radioprotection (ORaP), il est exigé, à l'article 18, que les médecins désirant obtenir une autorisation pour l'exploitation d'une installation à rayons X à usage médical possèdent, pour exercer leur fonction d'expert local de radioprotection, «une formation en radioprotection et en technique radiologique sanctionnée par un examen et reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)». Pour les médecins ayant fait leur demande d'autorisation après la date de mise en vigueur de l'ordonnance (1<sup>er</sup> octobre 1994), une formation théorique et pratique d'une semaine est prévue.

*Lieux, dates et délai d'inscription et de confirmation*

Dates des cours	Le délai d'inscription est fixé au:	Le délai de confirmation est fixé au:
28 février au 3 mars 2000 à Lausanne	15 janvier 2000	20 janvier 2000
20 au 24 mars 2000 à Genève	1 <sup>er</sup> février 2000	10 février 2000
10 au 14 juillet 2000 à Lausanne	17 mai 2000	24 mai 2000
20 au 24 novembre 2000 à Lausanne	25 septembre 2000	30 septembre 2000
11 au 15 décembre 2000 à Genève	25 octobre 2000	1 <sup>er</sup> novembre 2000

*Organisation du cours*

Le cours est organisé par un comité (Fondation PRO-RAME) regroupant des représentants des Départements de radiologie des hôpitaux universitaires de Genève et Lausanne, des Écoles genevoise et vaudoise de technicien(ne)s en radiologie médicale et de l'Institut de radiophysique appliquée.

Les cours présentés ici correspondent aux exigences de l'OFSP. Ils s'adressent principalement aux médecins généralistes et apportent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge de la fonction d'expert de radioprotection pour l'utilisation médicale d'une installation radiologique.

*Programme*

En accord avec la FMH et les Sociétés médicales concernées la formation se limite au thorax et aux extrémités. Les radiographies de la colonne et du bassin n'y sont pas abordées.

Le cours s'étend sur une semaine (de 8h00 à 17h30) et comprend des leçons théoriques le matin et des exercices pratiques en petits groupes l'après-midi. Le nombre de participants est limité à environ 20. Un examen théorique et pratique a lieu à l'issue du cours.

*Condition d'admission*

Le diplôme fédéral de médecine.

*Secrétariat du cours et information*

Institut de Radiophysique Appliquée  
Grand-Pré 1  
1007 Lausanne  
tél. 021 623 34 34  
fax 021 623 34 35